

République Française

Département

Mayenne

Extrait du registre des délibérations du

Conseil Municipal de la Commune

De Grez-en-Bouère

SEANCE DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION n° 2022-06-30-06

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 24 Juin 2022

de Présents 14

de Votants 14

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoint au Maire), Monsieur Gérard GOHIER, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde LÉZÉ, M. Michel FOUCHER et Mme Céline BELLANGER.

Absent excusé : M. Patrick GERBEAU

Secrétaire de séance : M. Sylvain JONCHERAY

Objet de la Délibération

GARDERIE : TARIFS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Maire propose les tarifs de garderie suivants pour la rentrée scolaire 2022-2023

- Le matin de 7h30 à 8h30 = 1,00 €
- Le soir de 16h30 à 17h30 = 1,00 € avec le goûter (y compris ceux qui prennent le car)
de 17h30 à 18h00 = 0,45 €
de 18h00 à 18h30 = 0,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :

- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus pour la garderie à partir de la rentrée scolaire 2022-2023.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :

- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHER

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le SLO
ID : 053-215301102-20220630-DELIBJUIN22_06-DE

